



MAIA

Département de l'Allier

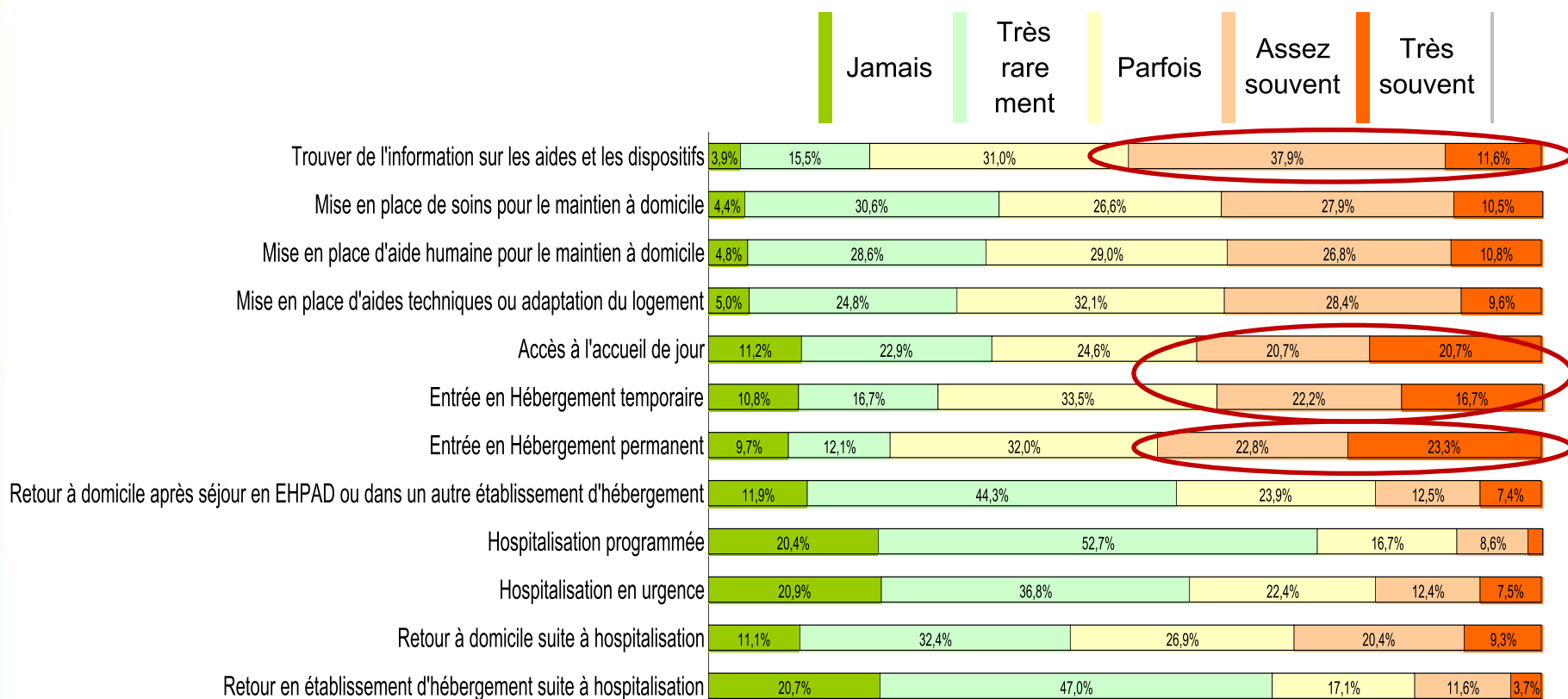
Groupe de travail « lever les freins à l'accès à l'accueil de jour »

Vendredi 29 mars 2019

Questionnaire d'analyse du parcours des personnes âgées

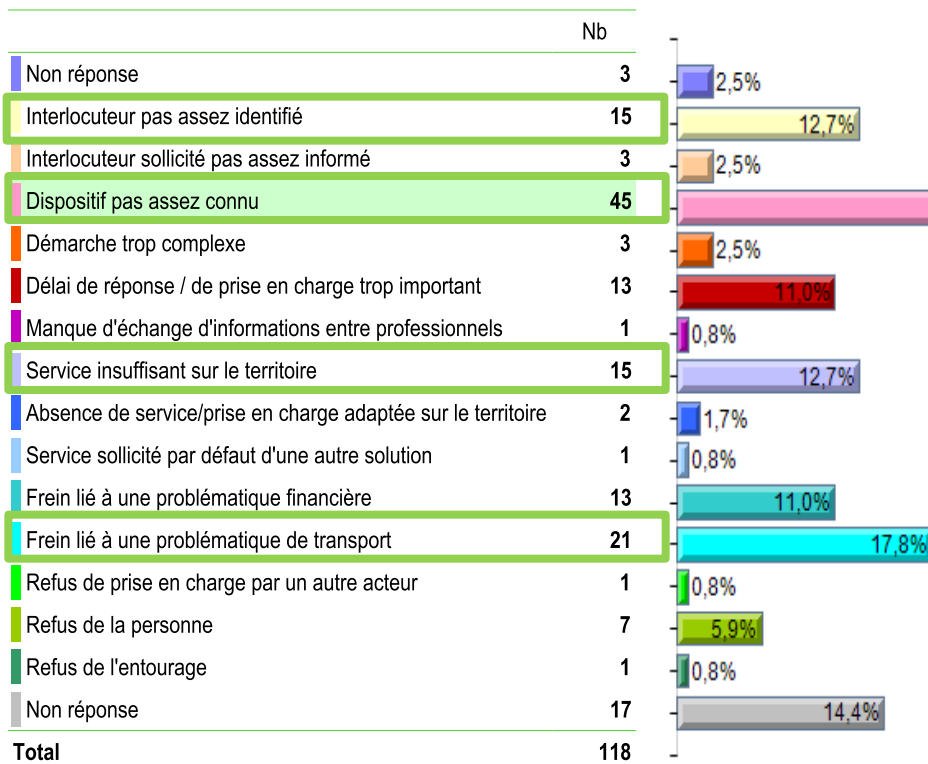
- **Constat :**
 - pas d'analyse partagée par l'ensemble des acteurs des fragilités dans l'ensemble des étapes qui constituent le parcours des personnes âgées.
- **Objectif : interroger les acteurs du parcours des personnes âgées pour**
 - identifier les fragilités récurrentes dans leur parcours ⇒ orienter et prioriser les travaux de la table tactique ;
 - construire un diagnostic plus qualitatif des besoins des personnes âgées et de l'offre du territoire.
- **Acteurs impliqués :** tous les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui interviennent dans le parcours de la personne âgée.

Premiers résultats : récurrence des difficultés rencontrées par les personnes âgées pour chaque étape de leur parcours, en ignorant les « je ne sais pas »,



Premiers résultats : L'accès à l'accueil de jour ressort comme préoccupation

Focus sur les causes des difficultés d'accès à l'accueil de jour (identifiées parmi une liste)

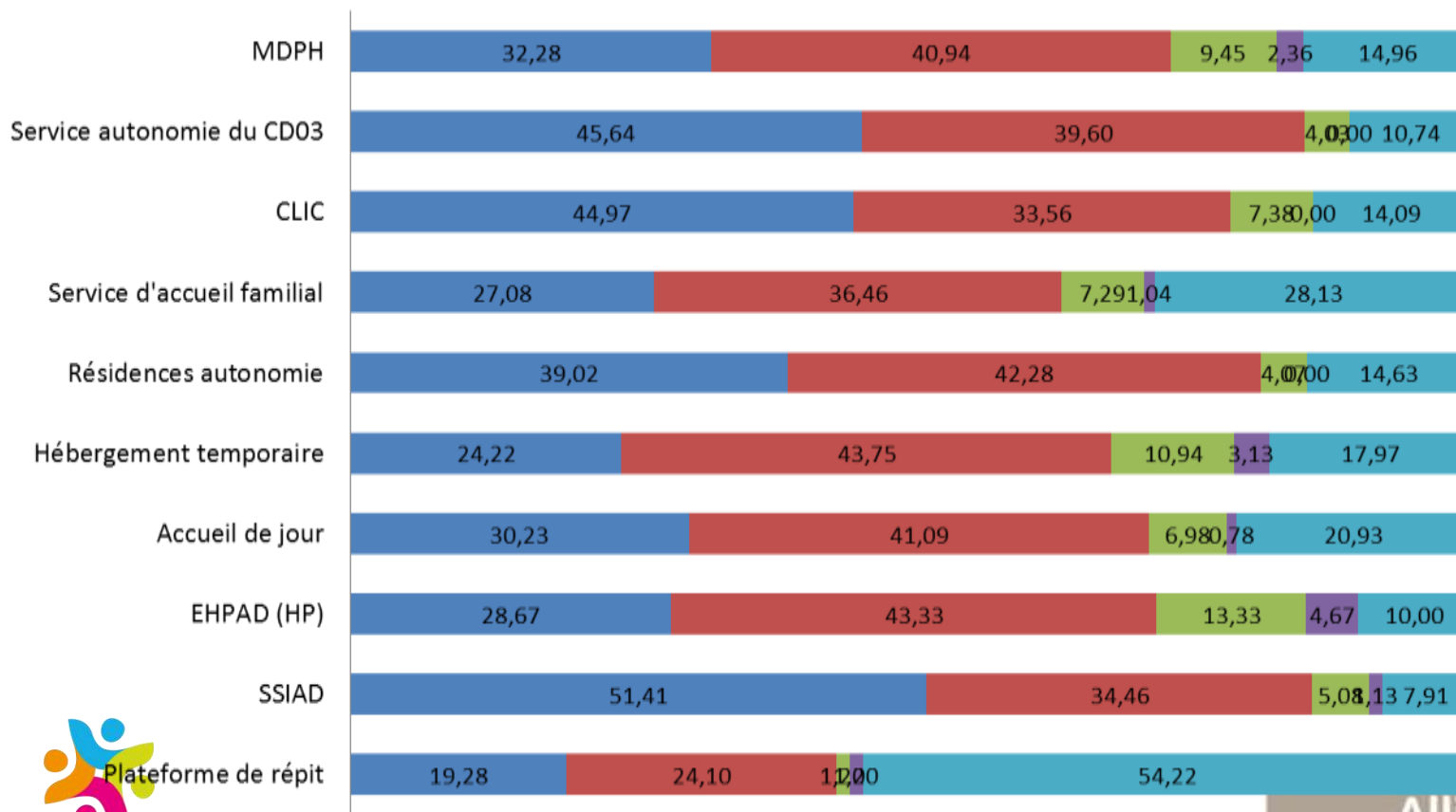


Les causes des difficultés d'accès à l'accueil de jour illustrent

- une méconnaissance des acteurs et dispositifs, - un frein lié aux problèmes de mobilité et de transports et
- une offre insuffisante sur le territoire.

Sollicitation des acteurs médico-sociaux et satisfaction du service

■ OUI et j'en suis satisfait ■ OUI et j'en suis plutôt satisfait ■ Oui, mais je n'en suis plutôt pas satisfait ■ Oui, mais je ne suis pas satisfait ■ NON



Orientation du plan départemental

5 grands axes

- Trouver un acteur pour coordonner la mise en œuvre des actions destinées aux aidants.
- Animation de réunions d'échanges et de coordination pluridisciplinaires sur la thématique des aidants : s'appuyer sur les instances existantes.
- Former les acteurs en première ligne au repérage des besoins (utiliser la grille mini-Zarit, etc.).
- Développer la communication auprès des aidants.
- Formaliser un processus d'orientation défini.

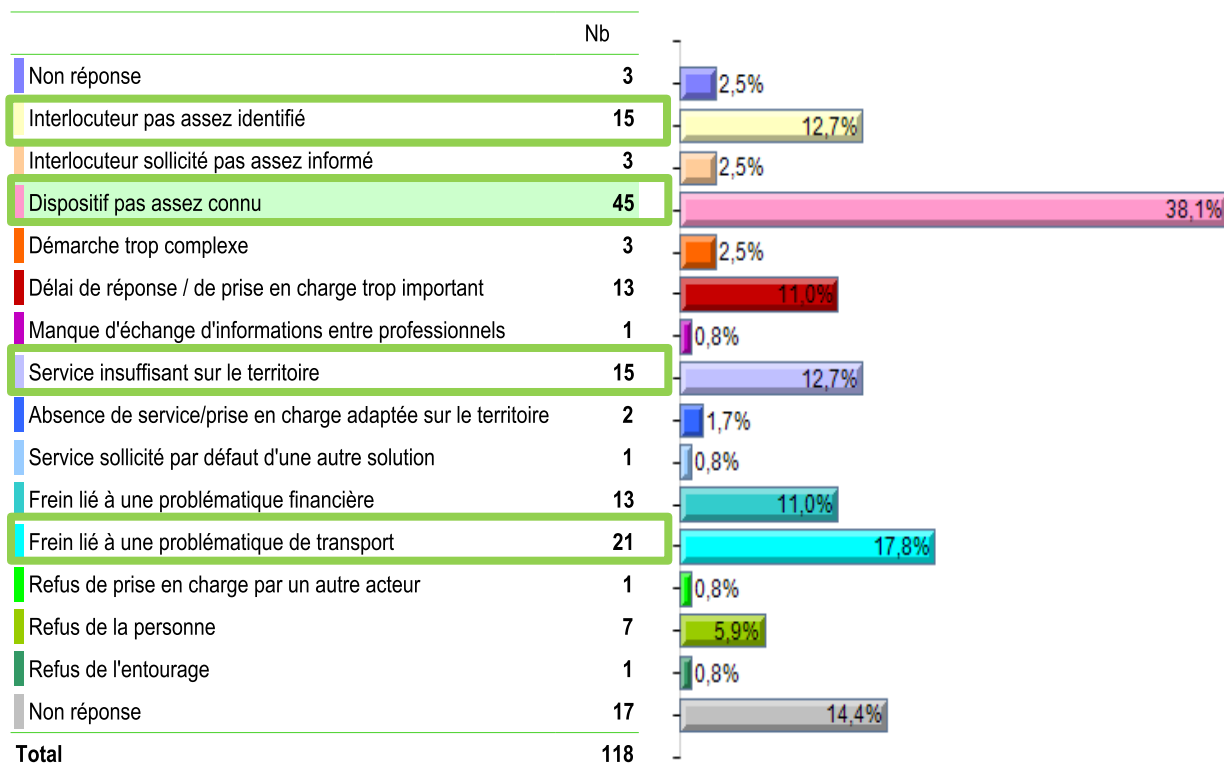
... Qui rejoignent la problématique d'accès à l'accueil de jour

Pistes d'actions validées par la table tactique de Moulins

- Etudier auprès de chaque accueil de jour les freins et leviers constatés
- Travailler à lever le frein psychologique et assurer une bonne connaissance du dispositif
- Travailler plus particulièrement à la problématique du transport

1/ Freins et leviers constatés

Focus sur les causes des difficultés d'accès à l'accueil de jour (identifiées parmi une liste)



Les causes des difficultés d'accès à l'accueil de jour illustrent

- une méconnaissance des acteurs et dispositifs, - un frein lié aux problèmes de mobilité et de transports et
- une offre insuffisante sur le territoire.

2/ Travailler à lever le frein psychologique et assurer une bonne connaissance du dispositif :

- Travailler sur une communication auprès du grand public : revoir la plaquette d'information sur les aidants du Conseil Départemental ? Sur quels acteurs peut-on s'appuyer ? Les médecins ?
- Travailler à une meilleure intégration dans les plans d'aide
- La ressource en psychologue

Travailler sur une communication auprès du grand public :

Revoir la plaquette d'information sur les aidants du Conseil Départemental ?
Sur quels acteurs peut-on s'appuyer ? Les médecins ?
Autres supports de communication ?

➤ **Plaquettes des structures :** à recenser

➤ **Plaquettes du Département :**

- Rester chez soi : dans la partie « un séjour ponctuel en dehors de votre domicile » uniquement
- Accompagner les aidants dans la partie « une pause profitable à chacun »



« L'accueil de jour

- Cette forme d'accueil s'adresse aux personnes âgées dépendantes, y compris les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, vivant à domicile.

Plusieurs lieux sont à votre disposition, à la journée, à la demi-journée, une à plusieurs fois par semaine. Une équipe de professionnels accompagne votre proche, lui propose des activités et contribue au maintien de sa mobilité, de ses capacités mémorielles et sensorielles.

- **L'accueil de nuit**

- Il s'adresse aux personnes âgées, y compris les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, vivant à domicile.

Votre proche en perte d'autonomie bénéficiera des services de l'établissement en particulier pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne : coucher, lever, habillage, toilette, prise de médicaments. Sa sécurité sera assurée.

- **A noter : Un soutien financier peut être accordé par le Département pour favoriser le répit des aidants en fonction du niveau de dépendance de la personne âgée accompagnée. Il est évalué par un professionnel à son domicile. »**

Site internet national pourlespersonnesagees.gouv.fr

- Dans « vivre à domicile » => « [aller à l'accueil de jour](#) »
- Dans « aider un proche » => « [avoir du temps libre](#) »

Texte:

« L'accueil de jour propose un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et un soutien aux aidants le plus souvent. Il a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel.

Les personnes âgées qui vivent chez elles peuvent être accueillies une à plusieurs journées par semaine dans une structure proposant un accueil de jour.

Fréquenter un accueil de jour permet de préserver son autonomie grâce aux activités adaptées proposées. Ces temps passés hors du domicile contribuent également à rompre l'isolement et à permettre aux proches de dégager du temps pour leurs propres occupations.

A qui s'adresse l'accueil de jour ?

L'accueil de jour s'adresse :

principalement **aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées** et, pour certains accueils de jour, aux personnes atteintes d'autres maladies neuro-dégénératives comme la maladie de Parkinson par exemple ; **aux personnes âgées en perte d'autonomie physique.**

[...] L'accueil de jour permet aux personnes âgées :

- de bénéficier d'**un suivi régulier** et d'**un accompagnement adapté**,
- d'**entretenir leurs capacités** grâce aux activités adaptées proposées lors de l'accueil de jour,
- de **renouer des liens**,
- de **sortir de chez elles**.

L'accueil de jour permet à leurs proches :

- de pouvoir **libérer du temps** durant la journée,
- de pouvoir **échanger avec les professionnels** de l'accueil de jour, de ne pas rester seuls avec des questions et de partager des inquiétudes,
- de pouvoir **échanger avec d'autres familles** vivant la même situation.

Comment fonctionne l'accueil de jour ?

L'accueil de jour est proposé :

- soit par des structures autonomes : des centres d'accueil de jour entièrement dédiés à l'accueil de jour,
- soit par des [EHPAD \(établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes\)](#) qui développent ce service particulier dans un espace dédié en plus de leur activité principale.[...]

[...] Des activités variées sont mises en place pour favoriser les stimulations physiques, sensorielles et cognitives ainsi que des actions favorisant une meilleure nutrition et des actions contribuant au bien-être.

Une équipe de professionnels de différentes spécialités anime et encadre l'accueil de jour.

L'accueil de jour fonctionne toute la journée. Certains accueils de jour proposent de venir soit à la demi-journée, soit à la journée. Dans ce cas, les personnes déjeunent sur place.

Quel coût ?

Le prix à la journée de l'accueil de jour est fixé annuellement par le conseil départemental pour chaque structure proposant cet accueil.

La structure d'accueil de jour peut organiser le transport des participants à l'accueil de jour. Si cela n'est pas le cas, un forfait transport est versé à la famille ou est déduit du tarif journalier (dans la limite du plafond du forfait journalier de frais de transport fixé annuellement).

Quelles aides ?

L'APA (allocation personnalisée d'autonomie)

L'[APA](#) peut être utilisée pour aider au financement de l'accueil de jour.

Le recours à l'accueil de jour est facilité dans le cadre de la réforme de l'APA à domicile et de l'instauration, par la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, d'un **droit au répit** pour les proches aidants.[...]

[...] Le droit au répit concerne les proches aidants : de personnes bénéficiaires de l'APA, assurant une présence ou une aide indispensable à la vie à domicile de leur proche, et qui ne peuvent être remplacés par une personne de leur entourage pour assurer cette aide.

L'accueil de la personne aidée dans un accueil de jour peut être financé, dans le cadre du plan d'aide APA, jusqu'à 506,71 € par an au-delà des plafonds de l'APA.

Les bénéficiaires de l'APA acquittant une participation financière sur leur plan d'aide acquitteront une participation sur le droit au répit dans les mêmes conditions. Il est aussi possible qu'un complément soit demandé par la structure proposant de l'accueil de jour.

A noter : *Dans le cadre de la réforme de l'APA à domicile, les besoins de repos du proche aidant sont désormais évalués lors de la visite d'évaluation à domicile à l'occasion d'une première demande d'APA ou lors d'un réexamen du plan d'aide.*

Le proche aidant peut également demander si besoin la prise en compte de son besoin de repos à l'équipe médico-sociale APA. [...]

[...] Les autres aides possibles

Le coût restant à charge pour la personne peut également être partiellement financé par :

la caisse de retraite,

la mutuelle,

une assurance,

certaines communes dans le cadre des [aides extralégales](#).

Il est important de se renseigner auprès de l'ensemble des organismes dont vous dépendez : votre caisse de retraite, votre mutuelle, votre assurance, votre mairie...

Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire dans un accueil de jour, il faut prendre contact avec la structure, compléter un dossier d'admission et généralement fournir un certificat médical.

Pour les personnes âgées ayant une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, il est souvent conseillé une consultation dans une [consultation mémoire](#) ou chez un neurologue pour poser le diagnostic. Le bilan du médecin permet de faciliter l'orientation.

Un dossier administratif, à demander à l'accueil de jour, doit également être rempli.

Pour trouver un accueil de jour, consulter [l'annuaire du portail](#) ou renseignez-vous auprès de votre point d'information local. »

[La vidéo : Aller à l'accueil de jour](#)

➤ La vidéo : Aller à l'accueil de jour

« Aller à l'accueil de jour.

Simon, 84 ans et sa femme Mathilde, 79 ans, vivent dans leur appartement. Simon a la maladie d'Alzheimer. Il bénéficie d'une aide à domicile grâce à l'allocation personnalisée d'autonomie, L'APA, versée par le conseil départemental. Malgré cette aide, Mathilde est fatiguée. Elle appelle l'assistante sociale du conseil départemental pour demander une aide supplémentaire.

L'assistante sociale lui parle de l'accueil de jour, dont une partie des frais peut aussi être pris en charge par L'APA. L'accueil de jour permet aux personnes âgées en perte d'autonomie de sortir de chez elles, de faire des activités qui leur sont bénéfiques en renouant des liens et permet à leurs proches de dégager du temps pour eux.

Mathilde contacte l'accueil de jour le plus près de chez eux. Au rendez-vous de pré-admission, la responsable l'aide à remplir le dossier et l'informe que le transport est pris en charge : un minibus viendra chercher Simon et le ramènera. Depuis que Simon va à l'accueil de jour une fois par semaine, Mathilde profite de cette journée libre pour s'occuper d'elle et voir sa famille - comme avant. »

2/ Travailler à lever le frein psychologique et assurer une bonne connaissance du dispositif :

Les travaux départementaux de sensibilisation à l'accueil, l'information et l'orientation des personnes âgées intégreront l'information sur l'accueil de jour, en tant que ressource

- ⇒ Objectif: que tous les accueillants acquièrent un socle commun de connaissance des ressources du territoire et puisse donner la première information et orienter utilement les personnes âgées et leurs proches.
- ⇒ Comment : sessions de sensibilisation et mise à disposition d'outils et d'informations partagées,

Travailler à une meilleure intégration dans les plans d'aide

La ressource en psychologue

3/ Travailler plus particulièrement à la problématique du transport :

- Transport organisé par l'EHPAD ou le CH, transport à la demande d'une collectivité territoriale, etc. ?
- Communes de résidence des bénéficiaires? Des personnes ayant pris contact mais n'ayant pas donné suite? => étudier le périmètre de « recrutement » des bénéficiaires
- Etude des structures ayant mis en place un moyen de transport.
- Initiatives tenant à adapter l'offre aux besoins ? Accueil itinérant, accueil à la demi journée, etc,...